

Les crédits

l'intérêt national et le mieux-être des citoyens et citoyennes.»

[Traduction]

Ce qui m'inquiète, c'est la formulation assez ambiguë qui peut, malheureusement, être interprétée d'une façon imprévue et le fait que les rédacteurs de la motion auraient dû réfléchir davantage pour exprimer les éléments essentiels qui ont été mentionnés.

Je ne veux pas être méchant, mais certains pourraient interpréter la motion dans sa forme actuelle comme le reflet d'une position ambiguë et ce, pour la raison suivante. Certains d'entre vous savent sans doute qu'en réponse à une question qui lui a été posée le 20 décembre 1990 à la Commission Bélanger-Campeau, le député néo-démocrate du Québec a répondu: «Oui, j'ai compris votre question. Est-il possible de renouveler le fédéralisme? À mon avis, non.»

Si j'ai bien compris, le principal but de cette initiative de mes collègues du NPD était de définir comment le public pourrait participer à ces négociations dans l'esprit d'un fédéralisme renouvelé. C'est pourquoi je porte ceci à votre attention.

[Français]

Monsieur le Président, nous avons un pays qui fait l'envie du monde. Il y a des millions de gens qui voudraient vivre chez nous. Je voudrais qu'ensemble nous puissions continuer à le bâtir. La motion de mes collègues du NPD aussi bien que notre amendement vont dans ce sens, je le crois fermement.

[Traduction]

Je crois que nous devrions commencer à reconstruire immédiatement.

[Français]

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai écouté avec grande attention l'allocution que vient de nous soumettre l'honorable député de Saint-Boniface et je dois dire, en toute absence de partisannerie, que nous devons le féliciter. Il nous a soumis, sauf peut-être pour certains aspects de son discours dont je ne partage pas les points, une sorte de cri du coeur, une sorte de cri qui veut dire à tous les Québécois, à tous les Canadiens que nous sommes encore capables de nous parler. Et le député de Saint-Boniface en a profité pour lire le sous-amendement libéral avec lequel je ne partage pas certains points. Je voudrais peut-être en profiter pour corriger encore une autre des nombreuses inexac-

tudes à laquelle le député de Richelieu nous a habitués cet après-midi.

• (1620)

Dans sa tentative de rappel au Règlement, il a voulu induire un peu tout le monde d'une drôle de façon en disant que le sous-amendement libéral était disponible seulement dans une des deux langues officielles. C'est tout à fait faux, monsieur le Président, parce qu'à partir du moment où le sous-amendement a été déposé par la députée de Hamilton-Est, immédiatement, je suis allé au bureau du greffier pour obtenir une copie de ce sous-amendement en français et je l'ai obtenu immédiatement.

Alors, encore une fois, le député de Richelieu tente de dire aux Québécois qui nous écoutent que le Parlement fédéral fournit des documents dans une seule langue officielle, alors que c'est tout à fait faux et je tenais à corriger cette information parce que le député de Richelieu a tenté encore une fois de nous en passer une petite vite, mais on sera capable de le rattraper en temps et lieu sur ce genre de question.

Monsieur le Président, j'ai lu avec grande attention les neuf conditions dans le sous-amendement libéral et je m'inquiète un peu d'une certaine façon de la façon avec laquelle on nous présente les choses, et voici pourquoi. Nous avons eu un débat sur l'Entente du lac Meech. Il y avait un certain nombre de choses qui étaient sur la table. Le pays est en difficulté très sérieuse, comme tout le monde le sait maintenant. Le Parti libéral du Québec, en fin de semaine, a fait son nid. Cependant, le danger que je vois dans le sous-amendement libéral c'est là-dessus que j'interroge mon collègue de Saint-Boniface. N'y a-t-il pas une difficulté à ce moment-ci précis du débat d'y aller immédiatement avec des *guidelines*, avec des restrictions dans certains domaines, comme le fait le sous-amendement libéral? Pourquoi ne pas laisser le débat complètement ouvert, laisser le temps à toutes les commissions de faire leur rapport, de laisser le temps à la Commission Beaudoin-Edwards sur l'amendement constitutionnel de pouvoir nous faire son rapport, la Commission Spicer, les commissions des provinces avant de mettre d'autres conditions, monsieur le Président, comme celles que les libéraux veulent nous proposer aujourd'hui. Leur geste est un geste honorable, je le reconnais, mais on pourrait peut-être à nouveau empêcher certaines parties du Canada de se sentir oubliées dans ces amendements.

Je souhaiterais que le Parti libéral garde cette question ouverte et retire son sous-amendement puisqu'il pour-